

**C.C.A.S DE  
SAINT PIERRE  
EN  
FAUCIGNY  
(Haute-Savoie)**

## EXTRAIT

### DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SOUS-PREFECTURE  
DE BONNEVILLE

05 DEC. 2023

COURRIER ARRIVÉ

**Nombre de Conseillers :**

en exercice 9  
présents 6  
votants 8

l'an deux mille vingt trois ----  
le vingt neuf novembre 2023 à dix-sept heures  
le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-PIERRE-EN-  
FAUCIGNY (74)  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la  
présidence de M. Eddi ETIENNE, Vice-Président du CCAS.

Date de convocation : 20 novembre 2023

**OBJET :**  
DM n°1

**PRESENTS : M. ETIENNE, Mmes PAGET, BURNIER, ESPINASSE, VAUDEY,  
RANGHIERO**

**Absents représentés : Mme MICHEL donne pouvoir à Mme PAGET,  
Mme BOCHATAY donne pouvoir à M. ETIENNE,**

**ABSENTS : M. GAILLARD**

Afin de prendre en compte la l'admission en non valeur de 100 euros validée  
par les membres du CA du du CCAS, il est proposé une décision modificative n°  
1.

Le Conseil d'administration, après discussion et à l'unanimité :

Approuve comme suit la Décision Modificative n° 1 (en augmentation de crédits)  
au budget 2023 :

Section de Fonctionnement :

6541 Créances en non-valeur + 100,00 €

6562. Secours- aides - 100,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait certifié conforme.**

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture  
le :

Affiché le :

**Le Vice-Président du C.C.A.S.  
Eddi ETIENNE**

